



Directeur de la publication :
B. COLINET, inspecteur d'académie
N° ISSN : 1281 - 1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, Place Beauchamp
B.P. 419 - 70013 VESOUL cedex
Téléphone : 03.84.78.63.00
Télécopie : 03.84.7863.63

le *Bulletin départemental* de l'*Inspection Académique* de la *Haute-Saône*

SOMMAIRE

EDITO

--

PERSONNELS

- *MOUVEMENT RENTREE 2004 : RAPPEL DE LA CIRCULAIRE* Page 6
- *FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE* Page 5
- *MOUVEMENT RENTREE 2004 : POSTES DE DIRECTION D'ECOLE* Page 4
- *APPEL A CANDIDATURE : DISPOSITIF DEPARTEMENTAL RELAIS* Page 5
- CONSEILLERS PEDAGOGIQUES* Page 6
- UNITES PEDAGOGIQUES D'INTEGRATION* Page 6
- *PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION DES PERSONNELS* Page 7
- DE L'EDUCATION NATIONALE*

EXAMENS ET CONCOURS

- *DDEAS SESSION 2005* Page 2
- *CAPSAIS - U S 3 2004/2005* Page 2

ACTION EDUCATIVE

- *PRIX DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES* Page 3

INFORMATIONS DIVERSES

- *RECHERCHE DE PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME* Page 3
- SOCRATES - action Comenius*

ANNEXES

- *MUSEE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHEOLOGIE DE BESANCON*
- *PRIX DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES : REGLEMENT DU PRIX LITTERAIRE* Annexe 1
- *MOUVEMENT DU PERSONNEL 2004 : FICHE RECAPITULATIVE DES POSTES DEMANDES* Annexe 2
- *FORMATION CONTINUE : VERSION CONDENSEE DU PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 1er DEGRE* Annexe 3
- VOLET DEPARTEMENTAL.* Document Joint



EXAMENS ET CONCOURS

COMMUNIQUE

Division des examens et concours

DI-



**PLOME DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENTS
D'EDUCATION ADAPTEE ET SPECIALISEE (DDEAS)
SESSION 2005**

Le registre d'inscription sera ouvert à l'inspection académique dont relève le candidat (enseignants du premier degré), au rectorat (enseignants du second degré) et au vice-rectorat, du 1^{er} septembre au 15 octobre 2004 inclus

Les personnels désireux de présenter leur candidature à cet examen demanderont les imprimés à utiliser pour les formalités d'inscription au :

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'enseignement scolaire – bureau DESCO A10
110, rue de grenelle - 75357 PARIS SP 07**

A cet effet, une enveloppe de format 23 x 32, affranchie pour un poids de 50 à 100 grammes et comportant l'adresse du candidat, doit être jointe en vue de l'envoi en retour des formulaires.

Les candidats stagiaires n'ont pas à produire de dossiers.

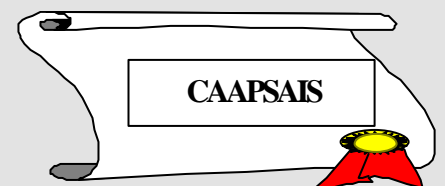
CAAPSAIS US3 2004-2005

Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire

Le registre d'inscription à l'US3 est ouvert du 1^{er} juin au 30 juillet 2004 inclus.

Les dossiers d'inscription sont à demander et à rendre pour le 30 juillet 2004 à :

Inspection Académique de la Haute-Saône
Division des Examens et Concours
Th. JACQUOT
tél 03 84 78 65 15



ACTION EDUCATIVE

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

A.N.C.P



L'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP) organise son 12^{ème} concours littéraire, ouvert à tous les personnels de l'Education Nationale, actifs ou retraités.

Ce concours a pour but de faire connaître un auteur et publier une œuvre **non encore éditée** (roman exclusivement), pour des enfants de 7 à 12 ans.

Chaque auteur fera parvenir son manuscrit en sept exemplaires dactylographiés avant le 15 octobre 2004.

Envoi des manuscrits et demande de renseignements à :

Nadine MARSAULT, Présidente du Jury

"Le Fouilloux"

86370 MARCAY

☎ 05.49.43.48.22

INFORMATIONS DIVERSES

Recherche de partenaires dans le cadre du programme SOCRATES – action Comenius

Titre du projet :

L'école primaire de Lacewood et le programme Socrates – action Comenius.

Brève description du projet :

L'école primaire de Lacewood, située à l'est de Barnsley (sud du Yorkshire), recherche des partenaires afin de réaliser un projet dans le cadre du programme Socrates – action Comenius.

Il s'agit d'un projet de coopération multilatérale entre différentes écoles primaires. Le but de ce projet est de renforcer la dimension européenne dans l'enseignement primaire. Grâce aux communications électroniques (Email et Internet, site web et CD Rom) les enfants donneraient et recevraient quantité d'informations qui leur apprendraient comment vivent les autres enfants.

Partenaires cibles :

Des écoles primaires issues de 4 états membres différents (probablement de France, Allemagne, Italie et Espagne)

Contacts :

School contact :

David KAYE

Lacewood Primary School

email: david@kaye37.fsnet.co.uk

Local Authority Contact:

Eleanor DEARLE, ESF Strategy Co-ordinator

Barnsley Metropolitan Borough Council

Tel: 00 44 1226 773825

Fax: 00 44 1226 773449

email: eleanordearle@barnsley.gov.uk



Si vous désirez des renseignements sur le programme

*Socrates - action Comenius, vous pouvez vous adresser à Suzy ANTOINE, conseillère pédagogique
Langues Vivantes.*

(email : suzy.antoine@ac-besancon.fr)

PERSONNELS

MOUVEMENT RENTREE 2004POSTES DE DIRECTION D'ECOLE A 2 CLASSES ET PLUS
RESTES VACANTS

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'issue du premier mouvement 41 directions d'écoles sont restées vacantes.

Ces postes pourront être attribués au barème lors de la deuxième phase de mouvement :
à titre définitif

- aux directeurs d'école à deux classes et plus actuellement en fonction ayant adressé **un préavis en JANVIER 2004**,

- aux directeurs d'école à classe unique et aux adjoints ayant adressé **un préavis** et **inscrits** sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus au titre de **2002, 2003, 2004**

Vous trouverez en annexe la fiche de vœux à reproduire et à retourner directement à l'inspection académique – division du personnel 1^{er} degré avant le 2 juin 2004.

<u>AILEVILLERS E.M.PU DIR. EC. MAT. 3 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>AINVELLE E.E.PU DIR. EC. ELE. 1 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>ANJEU E.E.PU DIR. EC. ELE. 1 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>AUTREY LES GRAY E.P.PU DIR. EC. ELE. 6 CL. (V)</u>	GRAY
<u>BAULAY E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>BOULIGNEY E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>BREUCHES E.P.PU DIR. EC. ELE. 4 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>CITERS E.E.PU DIR. EC. ELE. 8 CL. (V)</u>	LURE
<u>CONFANDEY E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>COUTHENANS E.P.PU DIR. EC. ELE. 4 CL. (V)</u>	LURE
<u>DAMPIERRE/LINOTTE E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	VESOUL SUD
<u>DAMPIERRE/SALON E.M.PU DIR. EC. MAT. 3 CL. (V)</u>	GRAY
<u>ECHENANS E.P.PU DIR. EC. ELE. 4 CL. (V)</u>	LURE
<u>FONTENOIS LA VILLE E.E.PU DIR. EC. ELE. 1 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>FOUGEROLLES CHATEAU E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>GRAY CAPUCINS E.M.PU DIR. EC. MAT. 4 CL. (V)</u>	GRAY
<u>HERICOURT BOREY E.E.PU DIR. EC. ELE. 7 CL. (V)</u>	LURE
<u>JUSSEY Gare E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>LA CHAPELLE LES LUXEUIL E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>LES AYNANS E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	LURE
<u>LURE J. FERRY E.M.PU DIR. EC. MAT. 3 CL. (V)</u>	LURE
<u>LURE J. MACE E.E.PU DIR. EC. ELE. 4 CL. (V)</u>	LURE
<u>MAGNONCOURT E.P.PU DIR. EC. ELE. 4 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>MAILLERONCOURT ST PANCRAS E.E.PU PU DIR. EC. ELE. 1 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>MANTOCHE E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	GRAY
<u>MARNAY E.E.PU DIR. EC. ELE. 6 CL. (V)</u>	GRAY
<u>NOROY LE BOURG E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	VESOUL SUD
<u>PLANCHER BAS LE MONT E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	LURE
<u>POLAINCOURT E.P.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>RAZE E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>RECOLOGNE LES RIOZ E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL SUD
<u>RONCHAMP CENTRE E.E.PU DIR. EC. ELE. 8 CL. (V)</u>	LURE
<u>RONCHAMP Le RHIEN E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	LURE
<u>ROYE E.P.PU DIR. EC. ELE. 6 CL. (V)</u>	LURE
<u>SELLES E.E.PU DIR. EC. ELE. 1 CL. (V)</u>	VESOUL NORD
<u>SENARGENT E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL SUD
<u>ST GERMAIN E.M.PU DIR. EC. MAT. 2 CL. (V)</u>	LURE
<u>ST LOUP/S. CHANOIS E.E.PU DIR. EC. ELE. 3 CL. (V)</u>	LUXEUIL
<u>VALAY E.P.PU DIR. EC. ELE. 5 CL. (V)</u>	GRAY
<u>VARS E.P.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	GRAY
<u>VITREY SUR MANCE E.E.PU DIR. EC. ELE. 2 CL. (V)</u>	VESOUL NORD

PERSONNELS

APPEL A CANDIDATURE

SIGNALE – URGENT

A - LE DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « RELAIS » : implantation au collège GEROME VESOUL

1 poste est vacant

Objectif général

L'objectif général poursuivi est la resocialisation et la rescolarisation de jeunes « entrés pour diverses raisons dans un processus évident de rejet de l'institution scolaire ». Ces jeunes sont encadrés par une équipe permanente mixte (enseignants, éducateur, aide-éducateurs) chargée de les aider à construire un projet personnel, pédagogique et professionnel, qui, à nouveau, empruntera les voies ordinaires de la formation.

L'affectation des élèves en Classe Relais est prononcée par l'inspecteur d'académie, sur proposition d'une commission départementale, pour une durée de 3 mois, renouvelable mais inférieure à une année scolaire. L'effectif, simultanément présent, ne saurait excéder une dizaine d'élèves.

Rôle des enseignants

Mise en œuvre d'une solution de scolarisation

- avec bilan préalable, si nécessaire
- enseignement

Suivi, accompagnement, évaluation de la mesure scolaire avec les équipes

- des établissements scolaires
- des établissements éducatifs/services spécialisés

Ce poste comprendra :

- un temps d'enseignement en Classe Relais
- un temps de suivi et d'accompagnement à l'insertion/réinsertion dans le milieu naturel ou

ordinaire.

Caractéristiques du poste

En égard à l'hétérogénéité du groupe et à la singularité des situations personnelles, les enseignants associeront qualités humaines, relationnelles et compétences professionnelles, pédagogiques et technologiques (TICE).

Une expérience auprès des jeunes en difficulté ainsi qu'une bonne connaissance de l'institution scolaire et de ses possibilités de réponses paraît nécessaire.

Les enseignants qui s'engageront dans ce projet et relèveront le défi de la réinsertion possible, seront de préférence spécialisés (option F, voire G)

Pour de plus amples informations, vous pouvez :

- Lire ou relire la circulaire n° 98.120 du 12/06/1998 (B.O. n° 25 du 18/06/1998 page 1358)

et/ou

Contacter

- L'inspection académique de Vesoul – AIS (M. HARTARD) ☎ 03 84 78 63 58
- le dispositif relais ☎ 03.84.96.99.40 SASSO Claude, Frédéric JOUCLA, enseignants du

dispositif.

Les candidatures doivent parvenir à l'inspection académique-division des personnels au plus tard pour le 2 JUIN 2004.

FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Les instituteurs et professeurs des écoles mutés en septembre prochain et qui, à cette occasion, pourront bénéficier d'une indemnité pour frais de changement de résidence, cette précision étant portée sur leur arrêté de mutation, sont invités à retirer un dossier en s'adressant à la division des équipements et affaires financières.

Il est rappelé que pour ouvrir droit à indemnisation, l'agent muté doit notamment :

- Avoir obtenu une affectation à titre définitif dans une résidence
différente de celle dans laquelle il était auparavant

- Avoir transféré sa résidence familiale

PERSONNELS

B) CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN EPS : circonscription de LURE

Le poste de conseiller pédagogique EPS de la circonscription de LURE est vacant au 01/09/2004.

Peuvent se porter candidat les instituteurs et professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF, CAFIMF ou du CAEA

Les candidatures doivent parvenir à l'inspection académique-division des personnels au plus tard pour le 2 JUIN 2004.

Les candidats sont appelés à un entretien avec une commission présidée par l'inspecteur d'académie ou son représentant. La commission établira un ordre de classement. La candidature la mieux placée sera retenue. Il est conseillé de prendre l'attache de l'IEN de LURE pour toute information sur le poste (03.84.62.83.51).

C) CONSEILLER PEDAGOGIQUE ADAPTATION ET INTEGRATION SCOLAIRES (FAISANT FONCTION):

Un poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN AIS est vacant au 01/09/2004. Il sera pourvu à titre provisoire.

Peuvent être candidates, les personnes titulaires du CAFIMF et du CAAPSAIS :

- la possession du CAFIMF, si elle est souhaitable, n'est cependant pas déterminante ; en revanche, la possession du CAAPSAIS, dans l'option D de préférence, est absolument nécessaire, eu égard aux besoins actuels (formation, intégration),
- en outre, une expérience variée, une bonne connaissance des structures de l'AIS et de leur fonctionnement, ainsi que la pratique d'une animation d'une équipe et de la formation d'adultes seraient très appréciées.

Les candidatures doivent parvenir à l'inspection académique-division des personnels au plus tard pour le 2 JUIN 2004.

Les candidats sont appelés à un entretien avec une commission présidée par l'inspecteur d'académie ou son représentant. La commission établira un ordre de classement. La candidature la mieux placée sera retenue. Il est conseillé de prendre l'attache de l'IEN AIS pour toute information sur le poste (03.84.78.63.58)

D – LES UNITES PEDAGOGIQUES D'INTEGRATION :

Collège ROME de L'ISLE - GRAY: 1 poste vacant

Collège P. et Marie CURIE – HERICOURT : 1 poste vacant

Collège C. Peguy - VAUVILLERS : 1 poste vacant

Missions et définition (circulaire n° 95-125 du 17/05/1995)

Des UPI sont créées dans certains collèges (Collèges de Fougerolles, d'Héricourt, de Noidans les Vesoul, de Vauvillers et de GRAY-Romé) pour accueillir des pré-adolescents ou des adolescents présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Leurs objectifs prioritaires sont d'une part, de scolariser ces élèves, même très partiellement, dans des classes ordinaires (intégration scolaire), d'autre part de les faire participer le plus possible à la vie de la communauté scolaire (intégration sociale).

Ces unités, fondées sur des regroupements d'élèves présentant un handicap mental, doivent devenir des outils d'intégration, ces dispositifs ne pouvant constituer des structures à part.

Admission des élèves

Les UPI accueillent les pré-adolescents ou des adolescents âgés de 12 à 16 ans dont le handicap a été reconnu par la commission de circonscription du second degré (CCSD).

Certains élèves peuvent bénéficier de prises en charge complémentaires, éducatives et/ou thérapeutiques dans ce cas, la décision relève de la compétence de la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES), eu égard à l'incidence financière.

Profil

Le caractère particulier de ce poste exige qu'il soit confié à un maître spécialisé, de l'option D (prise en charge pluridisciplinaire de ces adolescents) ou à un enseignant détenteur du CAAPSAIS option E avant juin 2002.

M. l'inspecteur de l'éducation nationale de l'AIS est à votre disposition pour tout complément d'informations (Inspection académique – IEN AIS – 5 place Beauchamp – 70000 VESOUL ☎ 03.84.78.63.58 ou 59).

Les candidatures doivent parvenir à l'inspection académique-division des personnels au plus tard pour le 2 JUIN 2004.

MOUVEMENT RENTREE 2004

Rappel de la circulaire spéciale mouvement n°2 : retour de chaîne

*En cas de libération de poste intervenant entre les deux premières phases du mouvement, le retour sur la 1ère phase sera systématique, pour des vœux plus favorables, **sauf avis contraire écrit des enseignants.***

Les enseignants restés sans poste à l'issue de la 1ère phase ne pourront pas s'opposer à une affectation correspondant à un vœu exprimé lors de la 1ère phase du mouvement.

PERSONNELS

Plan académique de formation des personnels de l'éducation nationale

1^{er} et 2^{ème} degré *Académie de Besançon*
2004/2005

Divers modes de communication sont encore adoptés cette année pour informer les écoles du département du plan académique de formation continue 2004 / 2005.
Toutes les écoles recevront (via le BD de juin 2004) un condensé du contenu du plan de formation, volet départemental 70 : Note / Quoi de neuf ? / Présentation des dispositifs selon différents critères de classement / Liste des conférences / Calendriers / Modalités d'inscription.

Parution papier :

Plus de PAF papier *-version totale-* en 2004-2005. Seul, un PAF papier *-version allégée-* sera envoyé aux écoles encore cette année, via le bulletin départemental. Un envoi par courrier électronique se fera dans [la semaine du 24 au 29 mai 2004](#).

L'édition papier sera **définitivement** supprimée en 2005-2006.

Sur Internet :

[A partir du 1^{er} juin 2004](#) adresse : <http://www.ac-besancon.fr/paf>

- politique de formation de l'académie ;
- contenu des plans des 4 départements de l'académie de Besançon ;
- recherche et consultation par mots-clés - renvoi automatique aux dispositifs ;
- impression possible des dispositifs ;
- mise à jour régulière.

Sur CD-ROM :

Dans les écoles, à partir du 1^{er} septembre 2004 :

- version du PAF des personnels (1^{er} et 2^{ème} degré) de l'éducation de l'académie de Besançon ;
- politique de formation de l'académie ;
- contenu des plans des 4 départements de l'académie de Besançon ;
- recherche et consultation par mots-clés.

Campagne d'inscription

- * du **mercredi 08 septembre 2004** inclus au **mardi 21 septembre 2004** inclus ;
- * suivre les instructions qui paraîtront aux bulletins départementaux de juin et de septembre 2004.

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

Bonjour !

Un petit clic... et puis voilà !

Voici quelques précisions à propos des ateliers annoncés dans la **Lettre aux enseignants** du 4 mars 2004, autour de l'exposition Lartigue :

Il s'agit d'une formule visite-atelier (au tarif de 1,5 euro par enfant) : la classe est coupée en deux ; pendant une heure, le premier groupe visite l'exposition avec un intervenant du musée, pendant que le second est en atelier avec un photographe professionnel ; à la deuxième heure, on inverse.

*Pendant l'atelier, il sera évidemment question de prise de vue, donc de la mise en valeur du sujet par le cadrage, la lumière etc...
L'accent sera mis sur l'intention photographique à l'aide de croquis rapides et de l'élaboration d'un petit journal très bref, comme le faisait Lartigue.*

Il sera possible pour les enfants d'avoir un regard sur leurs photos sur place (la prise de vue se fait sur appareils numériques). Ils pourront alors dire ou écrire si ce qu'ils voient correspond à ce qu'ils souhaitaient donner à voir.

Ils emporteront avec eux leur petit journal, document sur papier préparé par nos soins, qu'ils rédigeront donc au cours de l'atelier. Le photographe-animateur se chargera ultérieurement de transporter les photos sur un CDROM qui vous permettra de retravailler éventuellement dans vos structures sur une production finale où seraient réunies la partie photo et la partie journal.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, vous pouvez me joindre au

03 81 87 80 66

La prise de rendez-vous se fait, comme de coutume. au

03 81 87 80 49

Les collections permanentes du musée, beaux-art et archéologie, vous sont parallèlement toujours accessibles, bien entendu.

A vous de jouer !

*Agnès HENRY
attachée de conservation
au musée des Beaux-Arts
et d'Archéologie de
Besançon*

REGLEMENT DU PRIX LITTERAIRE

PRIX DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Art. 1 : L'A.N.C.P attribue deux prix littéraires à **des œuvres non publiées** destinées à un public d'enfants **de sept à douze ans** (à l'exclusion des bandes dessinées, des poésies, des pièces de théâtre, des revues, des comptines, **des textes écrits par une classe**).

Le ou les auteurs devront appartenir aux membres des personnels de l'Education Nationale (actifs ou retraités) à l'exception des membres du jury.

Art. 2 : Les prix s'intitulent : "Prix des Conseillers Pédagogiques, roman CM1, CM2, 6^{ème}"
et " Prix des Conseillers Pédagogiques, album ou roman fin CP, CE1, CE2"

Art. 3 : Le prix consiste en la publication du manuscrit par un éditeur, partenaire de l'A.N.C.P, pour la circonstance et pour une durée contractuelle déterminée.

Art. 4 : Le jury attribue le prix en fonction des qualités littéraires de l'œuvre. Son originalité constitue un autre élément déterminant.

Art. 5 : Les auteurs doivent faire parvenir leur manuscrit en **7 exemplaires**, dactylographiés, assemblés, sous pli suffisamment affranchi, avant le **15 octobre** au Président du jury (**une seule œuvre par auteur et par catégorie**).

Art. 6 : Le jury est composé de cinq membres de la commission communication de l'association, d'un auteur de littérature de jeunesse, d'un lauréat du prix des années précédentes, d'un représentant de la maison d'édition.

Art. 7 : Les huit membres du jury portent des appréciations par écrit sur chaque manuscrit et lui attribuent une note de 0 à 5. Les cinq manuscrits de chaque catégorie ayant obtenu le meilleur total sont proposés à la délibération du jury en séance plénière. Le vote, secret, s'effectue par notation de 0 à 5 des manuscrits. Au premier tour, les trois manuscrits ayant obtenu le meilleur total sont retenus pour le second tour. Le second vote sélectionnera les deux finalistes dans chacune des catégories. Le troisième vote attribue le prix. Le Président du jury a voix prépondérante en cas d'égalité.

Art. 8 : Le palmarès demeure confidentiel jusqu'au congrès annuel de l'ANCP qui a lieu en mai. Le ou les lauréats, avertis dès la délibération du jury par son président, s'engagent à être présents à la remise des prix lors de ce congrès.

Art. 9 : Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent donner lieu à aucun recours.

Art. 10 : L'administration et le secrétariat sont assurés par l'ANCP.

Art. 11 : La candidature au Prix des Conseillers Pédagogiques implique pour les auteurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art. 12 : L'ANCP, en accord avec l'éditeur partenaire, se réserve le droit de créer un prix supplémentaire ou de ne pas attribuer de prix, au regard de la qualité et de l'originalité des manuscrits.

Art. 13 : Pour le prix des Conseillers Pédagogiques, l'ANCP a signé une convention de partenariat avec les éditions SEDRAP, Société d'édition et de diffusion pour la recherche et l'action pédagogique, qui s'engage à éditer les manuscrits dans une collection tout public et destinée au monde scolaire.

Art. 14 : Présidente actuelle du jury : Nadine MARSAULT
"Le Fouilloux"
86370 MARCAY

MOUVEMENT DU PERSONNEL 2004
(Postes de direction d'école à deux classes et plus vacants)

FICHE RECAPITULATIVE DES POSTES DEMANDES

Nom et Prénom.....
(Nom de femme suivi du nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Poste occupé actuellement :.....
(dans la forme exacte)
- à titre définitif - à titre provisoire (rayer la mention inutile)

Adresse personnelle :

N° de téléphone (personnel et de l'école):.....

Avez-vous sollicité une autorisation de travail à temps partiel? OUI - NON

POSTES DEMANDES

VOEU n°	N° du CODE du POSTE demandé	<u>Les postes doivent être désignés sous la forme exacte et intégrale de leur publication avec indication du code</u>
1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -
8 -
9 -
10 -

A le
Signature